

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R712-9 et suivants, R715-13, R811-10 et suivants ;

Vu le titre IV du règlement intérieur de l'IEP et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'Institut d'études politiques en date du 13 décembre 2021 portant composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

Vu les résultats de l'élection des membres du collège des usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 24 novembre 2022.

ARRETE

Article 1

Suite au renouvellement des membres du collège des usagers au conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Lille en date du 17 novembre 2022, il a été procédé au renouvellement des membres du collège des usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Article 2

Sont nommés au sein de ce collège de la section disciplinaire pour la durée de leur mandat au conseil d'administration :

- Monsieur Arnaud MACHIN
- Monsieur Matthieu MAILLARD
- Madame Sarah METENNANI
- Madame Manon PROJEAN

Article 3

La directrice générale des services de l'Institut d'études politiques de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

Fait à Lille, 24 novembre 2022

Pierre Mathiot
Directeur de l'IEP de Lille

